

## 2. MOÛTS

### 2.1.21. TRAITEMENT A L'ACIDE D,L-TARTRIQUE (OENO 3/08)

*Définition :*

Ajout d'acide D,L-tartrique ou des sels de potassium d'acide D,L-tartrique dans le moût.

*Objectifs :*

Réduction du niveau de calcium excessif.

*Prescriptions :*

- a) Le traitement produit des sels particulièrement insolubles. L'utilisation d'acide D,L-tartrique est soumise à certaines réglementations.
- b) Le traitement sera placé sous la responsabilité d'un œnologue ou d'un technicien spécialisé.
- c) Les produits ajoutés devront répondre aux prescriptions du *Codex œnologique international*.

*Recommandation de l'OIV :*

Admis.